

MJC Jacques PREVERT
Le Mans

Assemblée Générale

Samedi 6 Juin 2026

Rapport de Gestion

Exercice 2025

MJC
JACQUES
PRÉVERT
LE MANS

Association d'éducation populaire
PRATIQUES ARTISTIQUES
ACTION CULTURELLE
ANIMATION VIE SOCIALE
CINÉMA & RADIO

mjc
Jacques Prévert

radio
alpa 107.3 FM Le Mans

Les Cinéastes
cinéma art et essai

RAPPORT DE GESTION 2025

Assemblée Générale du 6 juin 2026

Approuvé par le Conseil d'Administration du 21 mai 2026

Rapport Financier · Exercice 2025

- **Bilan Financier 2025 : *présentation synthétique*** **3**
- **Rapport de Gestion détaillé de la Commission Financière** **6**
- **Annexes :** **19**
 - **Délibération d'arrêté des comptes annuels du CA du 26/03/2026**
 - **Rapport du Commissaire aux Comptes (FIGECAL)**
 - **Avec présentation des Comptes Annuels 2025**

Budget Prévisionnel 2026

BILAN FINANCIER 2025

Présentation Synthétique

Le Bilan Financier 2025 présenté à l'Assemblée Générale est une présentation synthétisée du Rapport de Gestion 2025 (plus détaillé), travaillé par la Commission Financière, approuvé par le Conseil d'Administration, qui sera accessible en ligne ou disponible sur demande dans la perspective de l'Assemblée Générale.

BILAN FINANCIER 2025

L'année 2025 marque une étape importante dans la stabilisation financière de la MJC Jacques Prévert. Après plusieurs exercices fortement marqués par les conséquences de la crise sanitaire, les tensions inflationnistes et les difficultés structurelles de certains secteurs associatifs et culturels, les comptes 2025 traduisent une amélioration sensible des équilibres financiers de l'association.

Sont présentés ici les principaux éléments de la situation financière arrêtée au 31 décembre 2025 :

- à partir des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2026 ;
- tels que préparés et présentés par notre expert-comptable (Cabinet AGC Perspectives) ;
- contrôlés par notre Commissaire aux Comptes (Cabinet FIGECAL) ;
- développés dans le Rapport de Gestion 2025, approuvé par le CA du 21 mai 2026.

Délibération d'arrêtés des comptes annuels 2025 du CA du 26 mars 2026 :

« Après en avoir délibéré, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui sont annexés au présent procès-verbal et qui font apparaître un total de bilan de 497 593 €, des ressources de 2 189 757 € (dont 1 744 306 de produits) et un résultat déficitaire de 7 525 €.

Il est décidé de soumettre à l'Assemblée Générale le report à nouveau de ce résultat. »

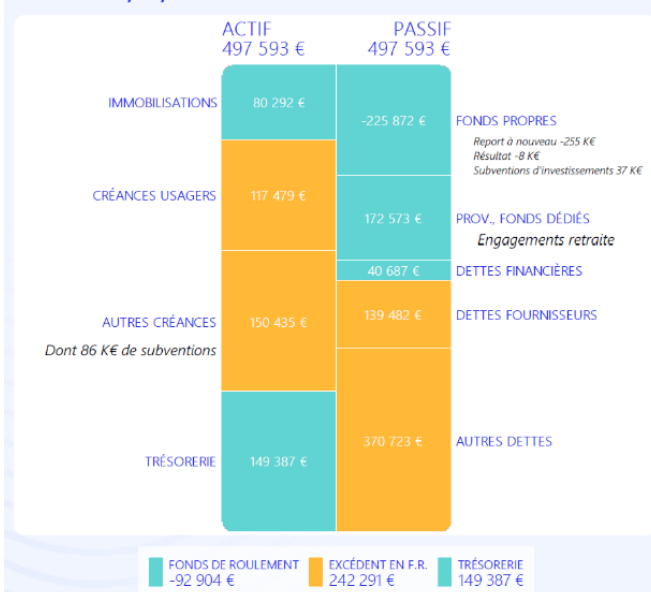
► **Chiffres clés**

- Produits d'exploitation : **1 743 181 €**
- Charges d'exploitation : **1 751 374 €**
- Résultat net : - **7 525 €**
- Concours publics : **764 289 €**
- Produits des activités : **873 279 €**

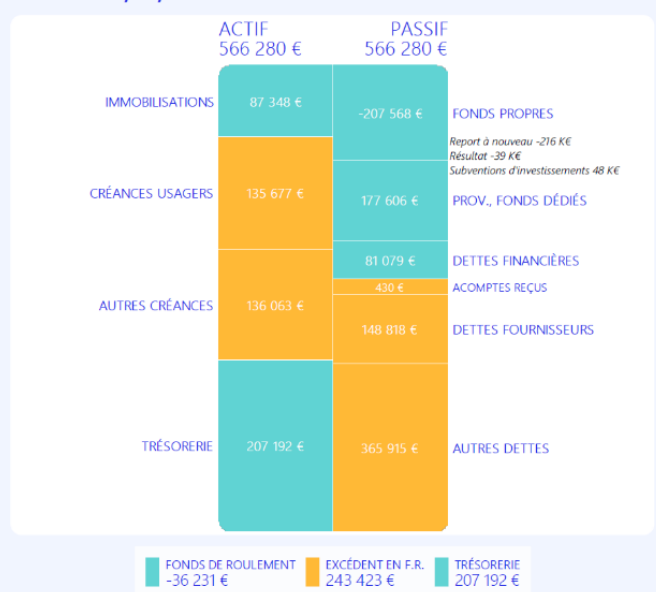
- Contributions Volontaires en Nature : **445 451 €**
dont : Mises à disposition (MaD) :
 - . MaD des Locaux : 169 728 €
 - . MaD Poste de Direction (FRMJC) : 81 264 €
 - Valorisation du Bénévolat : 194 459 €
- TOTAL DES RESSOURCES = 2 189 757 €**

► Bilan

Bilan au 31/12/2025



Bilan au 31/12/2024



► Comptes de Résultat

■ Une amélioration nette du résultat

Comptes de résultats	2021	2022	2023	2024	2025
Produits d'exploitation	1 248 830 €	1 401 360 €	1 545 567 €	1 833 834 €	1 743 181 €
Charges d'exploitation	1 271 108 €	1 572 177 €	1 666 701 €	1 850 481 €	1 751 374 €
Résultat net	14 247 €	-147 410 €	-67 050 €	-39 014 €	-7 525 €

L'exercice 2025 se clôture avec un déficit limité à **7 525 €**, soit une amélioration de plus de 80 % par rapport à 2024. Cette évolution confirme :

- une meilleure maîtrise des charges ;
- la disparition des importantes charges exceptionnelles constatées en 2024 ;
- ainsi qu'une stabilisation globale de l'activité.

■ Produits : des modèles économiques complémentaires

L'analyse des produits met en évidence la diversité des ressources de la MJC :

- **54 %** des ressources sont constituées des **ressources propres** qui proviennent des produits d'activités ; d'autres produits de gestion et de l'engagement bénévole ;
- **46 %** reposent sur les **concours publics**, notamment les subventions ; les dispositifs contractuels sous forme de dotations publiques (compensation de service public, prestation, aides à l'emploi), et les mises à disposition (locaux, poste de direction).
 - **66 % de ces concours publics** sont apportés par la **Ville du Mans** et Le Mans Métropole
 - 25 % par l'Etat (administrations, agences et établissements associés).
- Le cinéma demeure le principal moteur économique de la MJC avec plus de 611 K€ de recettes d'activité et un résultat analytique positif de 42 K€.
- Les Ateliers restent fortement autofinancés par les adhésions et les pratiques.
- À l'inverse, les secteurs EVS et Radio Alpa reposent largement sur des financements publics, correspondant à leurs missions d'intérêt général, d'animation sociale et de proximité.

■ Charges : maîtrise des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation diminuent de plus de 5 % par rapport à 2024.

Cette évolution s'explique notamment par :

- une baisse des charges exceptionnelles (soulignée par une réforme comptable) ;
- une diminution des dépenses de sous-traitance ;
- une baisse des locations de films (liée à l'exploitation) ;
- ainsi qu'une meilleure maîtrise globale des dépenses de fonctionnement.

L'année 2025 est également marquée par une évolution importante de présentation comptable :

- la valorisation du poste de direction mis à disposition via la FRMJC est désormais intégrée dans les contributions volontaires en nature ;
- tout comme la valorisation du bénévolat et des mises à disposition de locaux.

Ces contributions volontaires représentent désormais plus de **445 K€**, permettant de mieux rendre visible la réalité économique globale du projet associatif.

► Une vigilance maintenue sur les équilibres

Malgré l'amélioration des résultats, plusieurs points de vigilance demeurent :

- des capitaux propres encore négatifs ;
- des tensions persistantes sur les financements publics ;
- une forte dépendance des EVS et de Radio Alpa aux dispositifs publics ;
- ainsi qu'un contexte budgétaire incertain pour les collectivités et le secteur associatif.

► Situation financière

Indicateurs	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds de roulement	22 485 €	- 5602 €	-5 148 €	-36 231 €	-92 904 €
Trésorerie	78 645 €	112 574 €	153 572 €	207 192 €	149 387 €

La trésorerie demeure à un niveau permettant d'assurer le fonctionnement courant de la MJC, malgré une baisse par rapport à 2024.

Le remboursement progressif du PGE (Prêt Garanti par l'Etat) engagé pendant la crise sanitaire contribue également à l'assainissement progressif de la situation financière.

► Conclusion et perspectives

L'année 2025 confirme la poursuite du redressement engagé depuis plusieurs exercices.

Les résultats traduisent :

- une amélioration nette des équilibres financiers ;
- une meilleure lisibilité comptable ;
- ainsi qu'une dynamique d'activité toujours forte dans l'ensemble des secteurs de la MJC.

L'analyse financière met également en évidence la complémentarité des modèles économiques qui composent aujourd'hui la MJC :

- activités et ressources propres ;
- financements publics ;
- mutualisation associative ;
- engagement bénévole.

Les années 2026 et 2027 constitueront néanmoins une période stratégique pour l'association :

- renouvellement des projets EVS ;
- échéances liées à la DSP du cinéma ;
- consolidation du projet associatif ;
- poursuite de la transition numérique et organisationnelle ;
- sécurisation des financements ;
- et consolidation des fonds propres.

Dans un contexte de fortes tensions sur les budgets publics et associatifs, la MJC devra poursuivre ses efforts de consolidation tout en préservant la diversité de ses missions culturelles, éducatives et sociales.

Suite à la Commission Financière réunie le 13 mai 2026,

Pour le Conseil d'Administration (qui a approuvé le présent rapport lors de sa réunion du 21 mai 2026)

Le Vice-Président en charge des Finances,

Cyrille PROVOST

RAPPORT DE GESTION 2025

de la Commission Financière & du Trésorier

Présentation Détaillée

Introduction

L'exercice 2025 s'inscrit dans une période de transition et de consolidation pour la MJC Jacques Prévert. Après plusieurs années marquées par des déséquilibres structurels importants, les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 traduisent une amélioration sensible de notre trajectoire financière, malgré un environnement économique et institutionnel particulièrement incertain.

Cette année a été marquée par plusieurs évolutions importantes :

- la poursuite de la réorganisation analytique de la MJC ;
- la mise en œuvre de nouvelles règles comptables liées à la réforme du Plan Comptable Général applicable au 1er janvier 2025 ;
- l'intégration de la valorisation du bénévolat dans les contributions volontaires en nature ;
- ainsi qu'un important travail de clarification et de mise en cohérence comptable mené avec notre expert-comptable et notre commissaire aux comptes.

Nous remercions l'ensemble des partenaires publics qui accompagnent les projets de la MJC : la Ville du Mans, la CAF de la Sarthe, l'État, Le Mans Métropole, le CNC, la DRAC Pays de la Loire, le Département de la Sarthe, l'Union Européenne, ainsi que les nombreux partenaires institutionnels et associatifs mobilisés à nos côtés.

Nous remercions également très chaleureusement :

- les salariés de la MJC ;
- les bénévoles ;
- les administrateurs ;
- ainsi que l'ensemble des adhérents et partenaires impliqués dans la vie de notre association.

Dans un contexte de fortes tensions budgétaires nationales et territoriales, de fragilisation du secteur associatif et culturel, ainsi que d'incertitudes persistantes concernant plusieurs dispositifs publics de soutien, leur engagement constitue une ressource essentielle pour notre maison commune.

Vous trouverez dans ce document, approuvé par le conseil d'administration du 21 mai 2026, une présentation et une analyse des comptes annuels 2025 arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 mars 2026.

► **Les actifs**

■ **Actif immobilisé**

L'actif immobilisé atteint **80 292 €**, contre 87 348 € en 2024, soit une baisse de 8 %.

Cette évolution résulte principalement :

- des amortissements de l'exercice ;
- d'un volume d'investissement encore limité ;
- malgré plusieurs acquisitions liées au projet de transition numérique.

Les principaux investissements réalisés en 2025 concernent notamment :

- des équipements numériques ;
- des solutions informatiques ;
- et des équipements techniques pour les activités.

■ **Actif circulant**

L'actif circulant s'élève à **417 301 €**.

Il comprend notamment :

- 149 387 € de trésorerie disponible ;
- 117 479 € de créances usagers ;
- 141 955 € d'autres créances.

La trésorerie diminue de près de 28 % par rapport à 2024, tout en restant à un niveau permettant à l'association d'assurer son fonctionnement courant.

► **Les passifs**

■ **Capitaux propres**

Les capitaux propres demeurent négatifs à hauteur de **-225 872 €**.

Ils sont composés :

- d'un report à nouveau négatif de -255 140 € ;
- du résultat déficitaire 2025 de -7 525 € ;
- et de subventions d'investissement pour +36 793 €.

La trajectoire reste néanmoins significativement meilleure qu'en 2024, l'exercice 2025 permettant de limiter fortement le déficit annuel.

■ **Provisions**

Les provisions pour risques et charges atteignent **172 573 €**, principalement au titre des engagements de retraite.

Le risque spécifique lié à la subvention régionale FSER, provisionné en 2024, a été repris en 2025 à la suite des échanges engagés sur ce dossier.

■ Dettes

Le total des dettes s'élève à **550 892 €**, en baisse de 7,6 % par rapport à 2024.

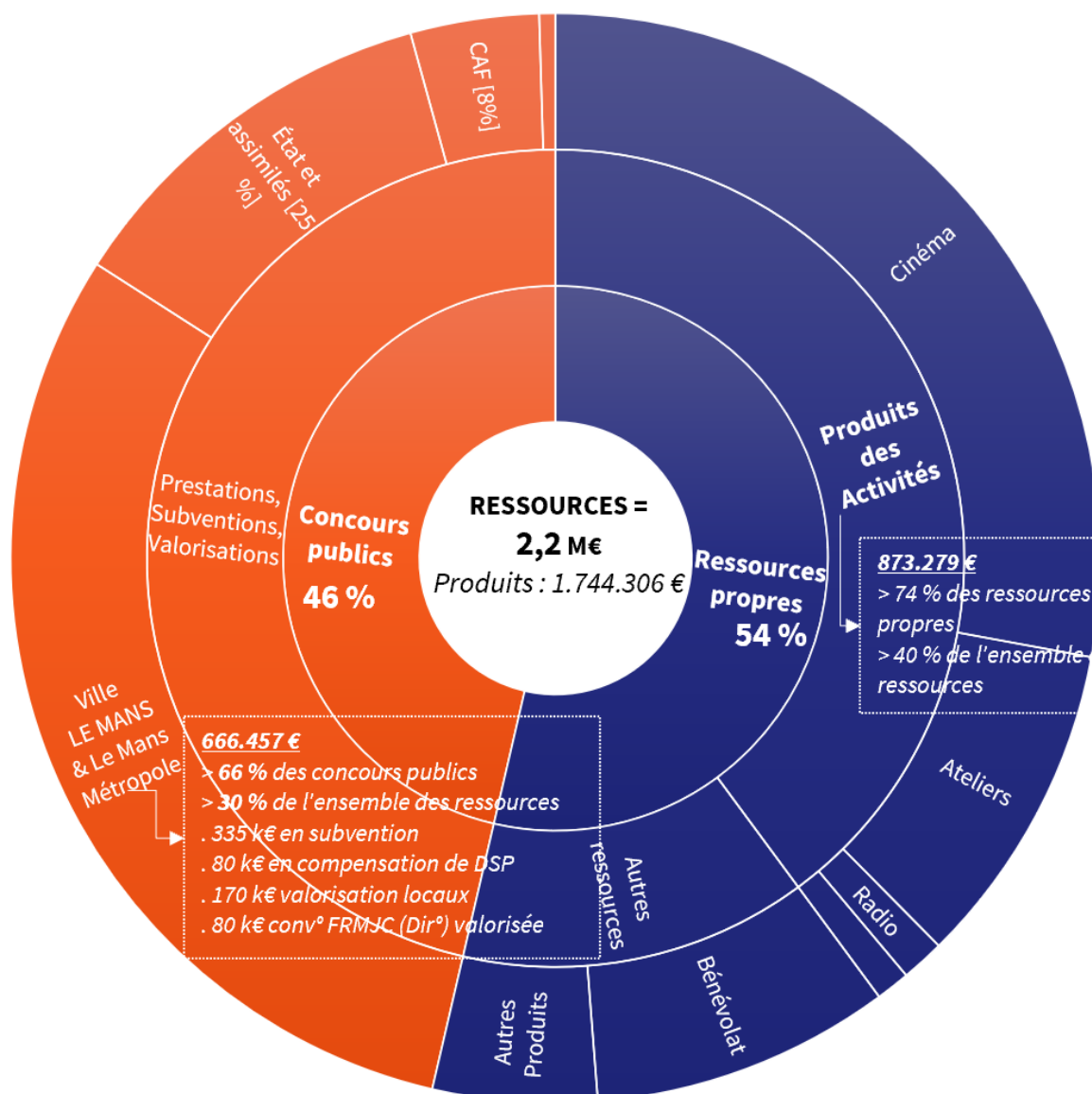
Parmi les principaux postes :

- Emprunt PGE restant dû : 40 687 € (-50 %)
- Dettes fournisseurs : 139 482 €
- Dettes fiscales et sociales : 184 685 €
- Produits constatés d'avance : 130 110 €

La poursuite du remboursement du PGE engagé pendant la crise sanitaire contribue progressivement à l'assainissement de la structure financière.

3. Analyse des produits

Les produits d'exploitation s'élèvent à **1 743 181 €**, contre 1 833 834 € en 2024, soit une baisse de 4,9 %.



► Produits d'activité

Les prestations vendues atteignent **870 343 €**, contre 943 364 € en 2024.

Cette diminution concerne :

- le secteur non marchand : -6,4 % ;
- le secteur marchand (cinéma) : -8,3 %.

Le cinéma reste néanmoins un secteur structurant pour l'économie générale de la MJC, avec un résultat analytique positif de +42 370 €.

► Concours publics et subventions

Les concours publics et subventions d'exploitation représentent **764 289 €**.

Cette légère baisse apparente doit être relativisée du fait :

- du changement de méthode comptable concernant la valorisation du poste de direction ;
- désormais inscrit en contributions volontaires en nature et non plus en subvention d'exploitation.

Retraité de cet effet de présentation, le niveau réel des concours publics progresse en réalité d'environ 8,8 %.

Les principales ressources publiques proviennent :

- de la Ville du Mans ;
- du CNC (Centre National du Cinéma), afférent à la labellisation Art & Essai des Cinéastes ;
- du FSER (Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique), sous couvert du Ministère de la Culture, pour l'action de Radio Alpa comme radio sociale de proximité,
- de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), principalement au titre des agréments des Espaces de Vie Sociale (EVS) Cœur de Ville et Nord Est ;
- de l'État et de Le Mans Métropole, notamment concernant des dispositifs liés à la Politique de la Ville, au titre de nos intervention sur le Quartier Bellevue Banjan Carnac ;
- de l'Etat, au titre d'aides à l'emploi (notamment contrats en alternance)
- du FEDER (Union Européenne, géré par le Conseil Régional), au titre d'une action multipartenariale 2024-2026, coordonnée par Le Mans Université ;
- d'appels à projets spécifiques.

► Contributions volontaires en nature

L'année 2025 marque une évolution importante avec l'intégration de la valorisation du bénévolat dans les comptes annuels.

Les contributions volontaires atteignent ainsi **445 451 €**, contre 166 400 € en 2024.

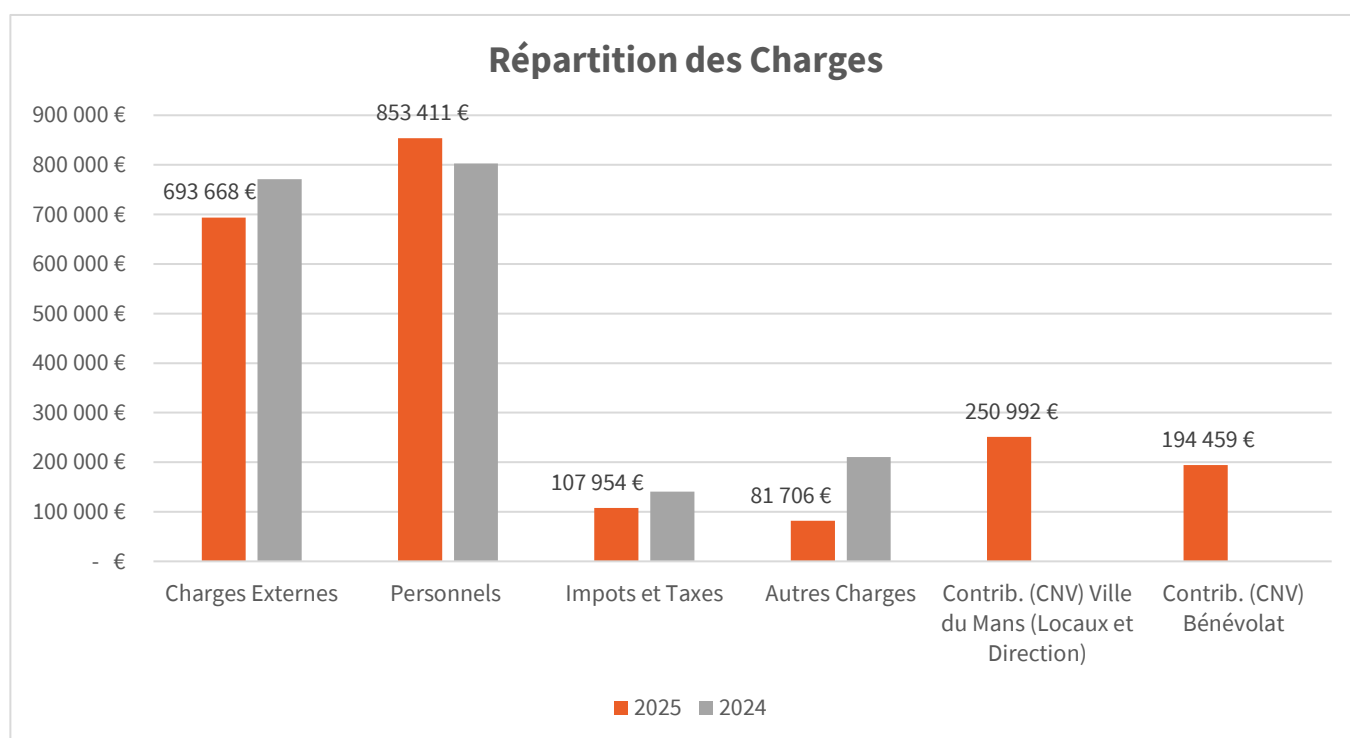
Elles comprennent :

- la valorisation du bénévolat : 194 459 € ;
- la mise à disposition des locaux par la Ville du Mans : 169 728 € ;
- la valorisation du poste de direction conventionné avec la FRMJC (Ville du Mans) : 81 264 €.

Cette évolution permet de mieux rendre visible la réalité économique du projet associatif et l'importance des engagements humains et partenariaux qui le soutiennent.

4. Analyse des charges

Les charges d'exploitation s'établissent à **1 751 374 €**, contre 1 850 481 € en 2024, soit une baisse de 5,4 %.



► Charges externes

Les achats et charges externes s'établissent à **693 668 €**, contre **770 850 €** en 2024, soit une diminution de près de 10 %.

Cette évolution doit toutefois être analysée avec prudence, car elle est en partie liée à des changements de présentation comptable intervenus en 2025.

En effet, conformément aux échanges menés avec le Commissaire aux Comptes et à l'évolution des règles de présentation comptable, la valorisation du poste de direction conventionné par la Ville du Mans via la FRMJC Bretagne-Pays de la Loire, précédemment comptabilisée en charges externes et en subvention d'exploitation, est désormais enregistrée en contributions volontaires en nature.

Ce reclassement comptable, sans impact sur le résultat de l'exercice, contribue mécaniquement à la baisse apparente de certains postes de charges externes, notamment le compte relatif au personnel extérieur.

La diminution des charges externes s'explique également :

- par une baisse des dépenses de sous-traitance ;
- par une diminution des locations de films au cinéma, liée à une fréquentation légèrement inférieure à celle de 2024 ;
- ainsi que par une meilleure maîtrise globale de plusieurs dépenses de fonctionnement.

Plusieurs postes demeurent néanmoins en progression, traduisant les besoins d'accompagnement et d'adaptation de la structure :

- les dépenses de maintenance et d'entretien ;
- les honoraires d'accompagnement RH, juridique et comptable ;
- les frais liés à la formation et à la transition numérique ;
- ainsi que les déplacements et missions professionnelles.

► **Charges de personnel**

Les charges de personnel atteignent **853 411 €**, soit +6,4 %.

Cette évolution résulte notamment :

- de la hausse des salaires bruts ;
- de l'augmentation du volume d'heures rémunérées ;
- d'indemnités de rupture conventionnelle ;
- ainsi que de recrutements et réorganisations internes.

L'effectif moyen reste relativement stable à 19,9 ETP.

Cependant, l'année 2025 a été marquée par un très fort mouvement RH :

- 26 arrivées ;
- 20 départs.

Cette situation témoigne à la fois :

- des tensions rencontrées dans certains secteurs ;
- de la nécessité de consolider l'organisation interne ;
- et des transformations engagées au sein de la MJC.

► **Impôts et taxes**

Les impôts et taxes diminuent significativement à **107 954 €** (-23,4 %).

Cette baisse s'explique notamment :

- par une diminution de la TSA liée à la billetterie cinéma ;
- par la disparition de certaines charges (liées à la formation des personnels) précédemment imputées dans ce poste ;
- ainsi que par une baisse de la contribution DOETH (obligation d'emploi de travailleurs handicapés)

5. Résultat et lecture stratégique

Le résultat d'exploitation 2025 reste légèrement déficitaire (-8 193 €), mais il s'améliore fortement par rapport à 2024.

Nous ne relevons pas d'écarts significatifs d'exploitation entre 2024 et 2025, ni avec le Budget Prévisionnel adopté lors de la dernière Assemblée Générale.

Plusieurs éléments méritent néanmoins d'être soulignés :

- la disparition du déficit exceptionnel constaté en 2024 ;
- la baisse significative des charges externes ;
- la poursuite du désendettement ;
- la bonne tenue du cinéma ;
- la consolidation des financements publics ;
- ainsi qu'une meilleure lisibilité comptable des mises à disposition et du bénévolat.

L'année 2025 confirme néanmoins plusieurs points de vigilance :

- la faiblesse persistante des capitaux propres ;
- la nécessité de poursuivre le redressement structurel ;
- les tensions RH et organisationnelles ;
- ainsi que les fragilités du financement public associatif dans le contexte national actuel.

6. Perspectives 2026

L'année 2026 devra permettre :

- de poursuivre le redressement financier engagé ;
- d'amorcer une stratégie de consolidation des fonds propres ;
- d'accompagner les renouvellements stratégiques des projets sociaux et culturels ;
- de préparer les échéances structurantes de 2027 (DSP Cinéma, EVS, projet associatif) ;
- et de renforcer les capacités d'investissement et de transition de la MJC.

Dans ce cadre, plusieurs enjeux demeurent prioritaires :

- consolidation RH ;
- stratégie d'investissement ;
- sécurisation des financements ;
- adaptation des modèles économiques ;
- et poursuite des coopérations territoriales.

7. Lecture synthétique de l'exploitation par Pôle et Secteur

L'analyse analytique des comptes 2025 met en évidence la diversité des modèles économiques des secteurs de la MJC ainsi que leur complémentarité dans l'équilibre global de l'association.

► **Le Cinéma : principal moteur économique de la MJC**

Le secteur Cinéma représente à lui seul près de la moitié de l'activité économique de la MJC :

- 48 % des produits d'exploitation ;
- 45 % des charges d'exploitation.

Avec : 835 579 € de produits pour 793 209 € de charges ;

- le secteur dégage un résultat analytique positif de +42 370 €.

Le modèle économique du cinéma repose majoritairement sur ses ressources propres (billetterie, activités annexes, compensation DSP), même si les concours publics demeurent importants dans le cadre de ses missions d'Art et Essai et d'éducation à l'image.

► **Les Ateliers : un secteur largement autofinancé**

Le secteur des Ateliers présente :

- 236 346 € de produits ;
- 274 281 € de charges ;
- soit un résultat analytique de -37 936 €.

Le modèle économique des Ateliers repose très fortement sur les participations des adhérents et usagers :

- les concours publics ne représentant qu'environ 10 % des produits du secteur.

Cette situation illustre la forte capacité d'autofinancement des pratiques artistiques et culturelles, mais également leur sensibilité à l'évolution des charges de personnel et de fonctionnement.

► **Radio Alpa : un équilibre fragile mais structurant**

Le secteur Radio présente :

- 166 616 € de produits ;
- 197 079 € de charges ;
- soit un résultat analytique de -30 462 €.

Le modèle économique de Radio Alpa demeure fortement dépendant des financements publics, notamment :

- du FSER ;
- des collectivités territoriales ;
- et des dispositifs liés à la communication sociale de proximité.

Les ressources propres du secteur restent limitées, ce qui constitue une fragilité structurelle dans le contexte actuel de tension sur les financements publics de la culture et des médias associatifs.

► **Le Pôle Animation : un pôle transversal au cœur du projet associatif**

Le Pôle Animation occupe une place particulière dans l'organisation de la MJC. Au-delà des seules activités d'animation socioculturelle, il porte une grande partie des projets transversaux de l'association :

Jeunesse ; développement & éducation artistique et culturels ; participation et engagement ; transition...

Le pôle est structuré autour de plusieurs segments d'activité :

- Développement & Education Artistique et Culturel.s ;
- l'Accueil Collectif de Mineurs (Accueil de Loisirs) ;
- Ainsi que le secteur **Animation de la Vie Sociale**, comprenant :
 - l'**EVS Cœur de Ville** ;
 - l'**EVS Nord Est**, incluant la Maison de Quartier Georges Moustaki et les actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville sur le quartier Bellevue–Banjan.

En 2025, le Pôle Animation présente globalement :

- 270 527 € de produits ;
- 252 692 € de charges ;
- soit un résultat analytique positif de +17 835 €.

Cette situation doit toutefois être nuancée.

En effet, l'équilibre global du pôle repose très majoritairement sur les financements publics :

- CAF ;
- Ville du Mans ;
- Politique de la Ville ;
- aides à l'emploi ;
- dispositifs contractuels liés aux EVS ;
- appels à projet.

Les concours publics représentent ainsi près de 94 % des produits du secteur Animation, ce qui cela correspond aux missions d'intérêt général et de cohésion sociale qui y sont développées.

Par ailleurs, les résultats positifs constatés sur les deux EVS sont largement liés à des soutiens exceptionnels accordés par la CAF de la Sarthe en 2025, notamment dans le cadre d'aides au projet à l'animation de la vie sociale et d'aides exceptionnelles non reconductibles.

Ces éléments ont permis de soutenir l'équilibre financier du secteur, dans un contexte marqué :

- par des besoins sociaux croissants ;
- par des tensions RH importantes en 2024 et 2025 ;
- ainsi que par le développement des actions de proximité sur les quartiers concernés.

Cette situation appelle donc à la vigilance pour les exercices à venir, notamment dans la perspective :

- du renouvellement des agréments EVS ;
- et de la consolidation du modèle économique des actions d'animation sociale et territoriale portées par la MJC.

► **La Structure : une fonction support mutualisée**

La Structure concentre :

- Le Pôle Administration ;
- Le Pôle Communication
- les fonctions d'accueil ;
- la direction ;
- les fonctions supports mutualisées (notamment le Service SI et Transition Numérique) ;
- la Vie Associative ;
- ainsi qu'une partie des charges transversales de fonctionnement de la MJC.

Il représente :

- 13 % des charges ;
- et 13 % des produits de l'exploitation globale.

Le résultat analytique du pôle est nécessairement proche de l'équilibre (son résultat net correspondant au résultat financier : +668 €).

► **Une complémentarité des modèles économiques**

Cette lecture analytique met en évidence la complémentarité des différents secteurs de la MJC :

- certains secteurs reposent principalement sur l'activité et les ressources propres (Cinéma, Ateliers) ;
- d'autres remplissent des missions d'intérêt général nécessitant un soutien public important (EVS, Radio) ;
- tandis que les fonctions supports assurent la cohérence et la mutualisation de l'ensemble du projet associatif.

Cette diversité constitue à la fois :

- une richesse ;
- un facteur de résilience ;
- mais également un enjeu permanent d'équilibre économique et de solidarité interne entre les activités.

Conclusion

L'exercice 2025 marque une étape importante dans la stabilisation de la situation financière de la MJC Jacques Prévert.

Même si le déficit n'est pas totalement résorbé et que plusieurs fragilités structurelles demeurent — notamment concernant les capitaux propres, les tensions sur les financements publics ou encore certains équilibres RH et organisationnels — les résultats 2025 traduisent une amélioration nette de la trajectoire financière de l'association.

L'analyse de l'exercice met également en évidence la complémentarité des modèles économiques qui composent aujourd'hui la MJC :

- des secteurs fortement soutenus par leurs ressources propres et leur activité (Cinéma, Ateliers) ;
- des secteurs relevant davantage de missions d'intérêt général et de cohésion sociale nécessitant un soutien public important (EVS, Radio Alpa) ;
- ainsi qu'un ensemble de fonctions supports permettant la mutualisation, la coopération et la cohérence du projet associatif.

L'année 2025 aura également permis de mieux rendre visible la réalité économique globale de la MJC, notamment grâce à l'intégration des contributions volontaires en nature, qui rappellent l'importance déterminante :

- de l'engagement bénévole ;
- des mises à disposition ;
- et des partenariats publics dans le fonctionnement quotidien de l'association.

Dans un contexte national marqué par de fortes incertitudes budgétaires pour les collectivités, la culture et le secteur associatif, les exercices 2026 et 2027 constitueront une période stratégique pour la MJC :

- renouvellement des projets EVS ;
- échéances liées à la DSP du cinéma ;
- consolidation du projet associatif ;
- poursuite de la transition numérique, écologique et organisationnelle ;
- et renforcement des coopérations territoriales.

Le Conseil d'Administration souhaite remercier l'ensemble des salariés, bénévoles, adhérents, partenaires et collectivités publiques qui rendent possible le développement des activités de la MJC et contribuent, chaque jour, à faire vivre un projet d'éducation populaire, culturel, citoyen et solidaire sur le territoire.

Suite à la Commission Financière réunie le 13 mai 2026,
Pour le Conseil d'Administration (qui a approuvé le présent rapport lors de sa réunion du 21 mai 2026)

Le Vice-Président en charge des Finances,

Cyrille PROVOST

► **Annexes à suivre :**

- Délibération du Conseil d'Administration du 26 mars 2026 relatif à l'arrêté des comptes 2025
- Les Comptes annuels 2025 présentés par le Cabinet AGC Perspectives (Expert-Comptable)
- Le Rapport du Commissaire aux Comptes (Cabinet FIGECAL · Commissaire aux Comptes)

CA du 26 mars 2026 · [Extrait de délibération] Arrêté des comptes annuels pour l'exercice 2025

Préambule

Les comptes annuels 2025 ont été révisés par le Cabinet AGC Perspectives, notamment par Monsieur Benjamin GOUTARD (Expert-Comptable mémorialiste), sous l'autorité de Monsieur Camille LECHAT (Expert-Comptable).

Ces derniers ont été invités au CA pour présenter le projet de clôture permettant de délibérer sur l'arrêté des comptes annuels pour l'exercice écoulé.

Le Cabinet FIGECAL, au nom duquel notre Commissaire aux Comptes, Monsieur Adrien BRISSIER, a réalisé sa mission de contrôle. Il remettra son rapport final dès la transmission de cette délibération d'arrêté des comptes, qu'il présentera lors de l'AG du 6 juin, à laquelle il est prévu qu'il soit présent ou représenté.

Pour mémoire, depuis 2023, la MJC confie la mission sociale (notamment l'établissement de la paie et des cotisations auprès des organismes sociaux) au cabinet AGC Perspectives.

Documents de référence

- Plaquette des comptes annuels 2025 (Cabinet Perspectives)
- Un diaporama vidéoprojeté est présenté par le Cabinet en séance (à disposition de la MJC)
- Présentation des Comptes d'Exploitations 2025 + Budget Prévisionnel 2026 de l'association.

Pour mémoire, comptablement, la MJC dispose de deux secteurs : le Secteur Non Marchand (non fiscalisé : ~ non soumis à la TVA) et un Secteur Marchand (fiscalisé = le Cinéma).

Dans le cadre de la DSP des Cinéastes, des obligations particulières nous incombent en termes d'établissement et de rapport financier, notamment de disposer d'une plaquette de comptes annuels dédiée à ce secteur.

Pour le Secteur Non Marchand, jusqu'en 2024, les comptes d'exploitation étaient ventilés analytiquement sur 4 segments (ou axes analytiques) : Structure, Radio, Ateliers, EVS Cœur de Ville, EVS Nord Est. Comme suite à l'organisation issue de l'Assemblée Générale, à compter de 2025, ils sont segmentés en : la Structure, l'Animation (comprenant le Pôle Animation et les EVS), les Ateliers et la Radio (Radio ALPA).

Diverses informations préalables :

- Une réforme du Plan Comptable Général et de modernisation des états financiers est intervenu au 1/01/2025. Elle modifie l'usage et la présentation de certains comptes pouvant altérer la comparaison d'un exercice à l'autre à la lecture des documents.
- Pour 2025, il vous a été proposé, en lien avec le Commissaire aux comptes, certaines évolutions, notamment :
 - Suite aux travaux associatifs sur le parcours du bénévolat, la valorisation du bénévolat dans les comptes de Contribution Volontaire en Nature (86 en charges et 87 en produits) ;
 - Par souci de précision juridique (la MJC ne percevant pas directement de fonds par la Ville du Mans pour le poste de direction conventionné avec la FRMJC), il est proposé de l'inscrire également dans ces comptes de Contribution Volontaire en Nature (suite à la décision de l'exercice précédent de le faire apparaître dans les comptes annuels de la MJC).

- Pour les comptes 2025, il est proposé de ventiler la subvention de fonctionnement ordinaire de la Ville du Mans (CPO 2025 – 2027 : 200 000 €) selon la démarche suivante : prorata du résultat de l'axe « STRUCTURE » en fonction du pourcentage des charges d'exploitation des segments non marchands « ANIMATION » ; « ATELIERS » et « RADIO ».

CPO	STR	ANIMATION	ATELIERS	RADIO	CINEMA
% Exploitation	Résultat EXP (str) avant imputation : +59540 €	34%	39%	27%	
Ventilation CPO (Total : 200.000)	140460	20102	23462	15976	
Résultat d'Exploitation° après imputation (Total : - 8193)	0	+17835	-37936	-30462	+42370

2. Arrêté des comptes annuels pour l'exercice écoulé

Le trésorier soumet aux administrateurs les comptes annuels de l'exercice écoulé, tels qu'ils ont été préparés.

Il demande à Monsieur Camille LECHAT, Expert-Comptable, représentant le Cabinet AGC Perspectives de les présenter, avec la participation du directeur pour les éclairages utiles.

Ils précisent que les comptes annuels ont été préparés par les services de la MJC, révisés et établis par le Cabinet AGC Perspectives, cabinet d'expertise-comptable de l'association, en vue du présent Conseil d'Administration du 26 mars 2026, et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes (ajustés aux nouvelles règles en vigueur).

Le conseil d'administration procède à l'examen détaillé des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de ressources de 1 744 306 € (produits) et un montant total des emplois de 1 751 831 € (charges), hors contributions volontaires en nature (qui s'équilibrent à 445 451€). Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par une insuffisance comptable [déficit] qui s'établit à 7 525 €.

Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total de 497 593 € à l'actif et au passif. Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations et les explications requises.

Le conseil d'administration ayant terminé son examen des comptes et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Comme c'est l'usage, le Rapport de Gestion du Trésorier sera présenté lors du CA de préparation de l'AG. L'ensemble sera soumis à l'approbation d'AG après présentation du rapport du Commissaire aux Comptes.

Proposition de délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui sont annexés au présent procès-verbal et qui font apparaître un total de bilan de 497 593 €, des ressources de 2 189 757 € (dont 1 744 306 de produits) et un résultat déficitaire de 7 525 €.

Il est décidé de soumettre à l'Assemblée Générale le report à nouveau de ce résultat.

Cette résolution est adoptée.

Abstention :	3	Contre :		Pour :	12
--------------	----------	----------	--	--------	-----------

Cyrille PROVOST



Trésorier

Fait à Le Mans le 26/03/2026, Pour Copie Conforme,

FIGECAL

Vous accompagner dans votre développement...

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025**

« MJC JACQUES PREVERT »
Association
Siège social : 97 Rue Grande Rue
72000 LE MANS

■ **SIÈGE SOCIAL**
Rue des Martinières
53960 BONCHAMP
Tél. 02 43 580 580

■ **LAVAL**
Avenue de Chanzy - BP 111
53001 LAVAL CEDEX 1
Tél. 02 43 02 00 00

■ **PARIS**
7 rue Gallée
75016 PARIS
Tél. 01 83 350 888

■ **RENNES**
10 rue Bignon
35000 RENNES
Tél. 02 99 41 88 49

■ **ERNÉE**
Zone de la Querminais
53500 ERNÉE
Tél. 02 43 05 05 05

■ **ÉVRON**
Route de Mézangers
53600 ÉVRON
Tél. 02 43 01 77 77

■ **SABLÉ**
Zone Tertiaire de la Martinière
72300 SABLÉ
Tél. 02 43 953 953

■ **VITRÉ**
3 avenue de Lymington
35500 VITRÉ
Tél. 02 30 05 12 12

contact@figecal.fr

www.figecal.fr

R A P P O R T

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux Adhérents,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association "MJC JACQUES PREVERT" – 97 Rue Grande Rue – LE MANS (72000) relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans la note page 7 et 8 de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- Le suivi des subventions

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

-Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

-Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

-Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

-Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou,

si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

-Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VITRE, le 27/03/2026

FIGECAL AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Inscrite près de la cour d'appel d'Angers
Représentée par Monsieur BRISSIER Adrien



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques...	59 162	43 865	15 297	2 326
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				549
	Avances et acomptes				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	782 596	726 911	55 686	32 814
	Autres immobilisations corporelles				42 365
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés				
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations				1 098	
Participations et Créances rattachées	1 113		1 113		
Autres titres immobilisés	7 869		7 869	7 869	
Prêts					
Autres immobilisations financières	327		327	327	
Total I	851 067	770 776	80 292	87 348	
Comptes de liaison	Total II				
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	117 479		117 479	135 677
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	146 761	4 807	141 955	126 522
	Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	149 387		149 387	207 192	
Charges constatées d'avance (3)	8 481		8 481	9 540	
Total III	422 108	4 807	417 301	478 932	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Frais d'émission des emprunts (VI)				
	Primes de remboursement des emprunts (VII)				
	Ecarts de conversion actif (VIII)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI+VII+VIII)	1 273 175	775 583	497 593	566 280	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	255 140-	216 126-	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	7 525-	39 014-	
Situation nette (sous total)	262 666-		
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	36 793	47 572	
Provisions réglementées			
Droits du concédant			
Total I	225 872-	207 568-	
Comptes de liaison	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		8 668
	Provisions pour charges	172 573	168 938
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Total III	172 573	177 606	
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	40 687	81 079
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		430
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 482	148 818
	Dettes fiscales et sociales	184 685	173 184
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	55 928	58 739
Instruments de trésorerie			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	130 110	133 992
	Total IV	550 892	596 242
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		497 593	566 280
		420 782	462 250

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	12 019		12 714	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	2 935			
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	870 343			
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	764 289			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	1 005			
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Ventes de marchandises			2 036	
Production vendue de Biens et Services			943 364	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			624 044	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	23 516		74 424	
Utilisations des fonds dédiés				
Collectes			1 000	
Autres produits	69 074		176 252	
Total I	1 743 181		1 833 834	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	2 611		1 677	
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	693 668		770 850	
Aides financières	801			
Impôts, taxes et versements assimilés	107 954		140 913	
Salaires et traitements	665 806		617 559	
Charges sociales	187 605		184 876	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	30 044			
Dotations aux provisions	23 290			
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			42 697	
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions			62 786	
Subventions accordées par l'association				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges (2)	39 596		29 124	
Total II	1 751 374		1 850 481	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	8 193-		16 646-	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations	1 125	885
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	1 125	885
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	457	684
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	457	684
2. Résultat financier (V-VI)	668	201
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 525-	16 446-
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		52 312
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total VII		52 312
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		74 625
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		256
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total VIII		74 881
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		22 568-
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	1 744 306	1 887 032
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 751 831	1 926 046
Solde intermédiaire		39 014-
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
5. Excédents ou Déficits	7 525-	39 014-



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature		250 992		166 400	84 592	50.84
Bénévolat		194 459			194 459	
TOTAL		445 451		166 400	279 051	167.70
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens		169 728		166 400	3 328	2.00
Prestations en nature		81 264			81 264	
Personnel bénévole		194 459			194 459	
TOTAL		445 451		166 400	279 051	167.70



ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Produits à recevoir	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Subventions d'équipement	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des subventions	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Valorisation des contributions volontaires	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	X
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 497 593.03 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 743 181.03 Euros et dégagant un déficit de 7 525.38- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Application du règlement ANC n°2023-03 :

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association applique le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers.

La mise en œuvre de ce règlement constitue un changement de méthode comptable consécutif à un changement de réglementation comptable. Ce changement s'applique de manière prospective à compter du 01/01/2025.

Conformément aux modalités de première application prévues par le règlement ANC n°2023-03, les comptes comparatifs 2024 n'ont pas été retraités et sont présentés tels qu'arrêtés et publiés l'an dernier. Des ~~des~~ classements de certaines rubriques 2024 ont



néanmoins été effectués, sans impact sur le résultat ni sur les capitaux propres, afin de les présenter selon la nouvelle structure des états financiers applicable en 2025.

Modification de la présentation de la rémunération du dirigeant :

A compter de l'exercice 2025, la rémunération du dirigeant prise en charge par la Ville, précédemment comptabilisée en charges externes et subvention (62141/744615), est désormais enregistrée en contributions volontaires en nature (compte de classe 8), sans impact sur le résultat net mais avec une modification de la présentation des charges et produits.

Informations générales complémentaires

La MJC Prévert est une association déclarée qui est installée dans la Cité Plantagenêt, au Mans, depuis 1978.

Elle se compose de 4 secteurs d'activités culturelles :

- Elle oeuvre en proposant des ateliers dans le domaine de la musique, de la danse, du théâtre, des arts créatifs et du bien-être.
- Elle contribue par le biais de sa radio locale de proximité « Radio Alpa », à la diffusion des musiques actuelles.
- La MJC sensibilise tous les publics au cinéma dit Art et Essai, dans son cinéma « Les Cinéastes ».
- Enfin, elle oeuvre à l'accès aux loisirs et à la culture pour tous avec ses Espaces de Vie Sociale agréé par la Caisse d'Allocations familiales de la Sarthe.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 013		33 532
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	664 238		55 053
Installations générales agencements aménagements divers	135 911		3 746
Matériel de transport	4 200		
TOTAL	804 349		58 800
Autres participations	1 098		15
Autres titres immobilisés	7 869		
Prêts, autres immobilisations financières	327		
TOTAL	9 294		15
TOTAL GENERAL	860 655		92 347

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		21 383	59 162	59 162
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		80 552	638 739	638 739
Installations générales agencements aménagements divers			139 657	139 657
Matériel de transport			4 200	4 200
TOTAL		80 552	782 596	782 596
Autres participations			1 113	1 113
Autres titres immobilisés			7 869	7 869
Prêts, autres immobilisations financières			327	327
TOTAL			9 309	9 309
TOTAL GENERAL		101 935	851 067	851 067

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	44 138	3 345	3 618	43 865
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	631 424	17 355	28 958	619 821
Installations générales agencements aménagements divers	82 694			82 694
Matériel de transport	4 200			4 200
Emballages récupérables et divers	10 852	9 344		20 196
TOTAL	729 170	26 699	28 958	726 911
TOTAL GENERAL	773 307	30 044	32 575	770 776



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 345				
Instal.techniques matériel outillage indus.	17 355				
Emballages récupérables et divers	9 344				
TOTAL	26 699				
TOTAL GENERAL	30 044				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	1 68 938	3 635			172 573
Autres provisions pour risques et charges	8 668		8 668		
TOTAL	177 606	3 635	8 668		172 573

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation		4 807			4 807
TOTAL		4 807			4 807
TOTAL GENERAL	177 606	8 442	8 668		177 380
Dont dotations et reprises d'exploitation		23 290	23 516		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	327	327	
Autres créances clients	117 479	117 479	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 697	1 697	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 658	14 658	
Divers état et autres collectivités publiques	105 015	105 015	
Débiteurs divers	25 390	25 390	
Charges constatées d'avance	8 481	8 481	
TOTAL	273 048	273 048	



ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	40 687	40 687		
Fournisseurs et comptes rattachés	139 482	139 482		
Personnel et comptes rattachés	82 217	82 217		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 554	85 554		
Taxe sur la valeur ajoutée	16 314	16 314		
Autres impôts taxes et assimilés	600	600		
Autres dettes	55 928	55 928		
Produits constatés d'avance	130 110	130 110		
TOTAL	550 892	550 892		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	40 392			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	90
Autres créances	129 939
Total	130 029

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 481
Total	8 481
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	130 110
Total	130 110

Subventions d'équipement

Des subventions d'équipements ont été rattachés à l'exercice 2025 :
- CNC : 6 815 €

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	207 458-
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	39 014-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	246 472-
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	246 472-
Variation en cours d'exercice	
Variation des provisions relevant des capitaux propres	8 668-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	255 140-
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	8 668-
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS	
OPERATIONS DE STRUCTURE	8 668-



- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
CONCOURS PUBLICS	
DONT COMMUNE (DSP)	80 363
DONT CAF	60 177
DONT ETAT	13 258
DONT INTERCOMMUNALITE	204
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
DONT COMMUNE	315 602
DONT CNC	99 321
DONT ETAT	87 468
DONT UNION EUROPEENNE	35 303
DONT CAF	23 071
DONT INTERCOMMUNALITE	19 500
DONT DEPARTEMENT	10 553
DONT REGION	1 000
DONT PARTENAIRES PRIVES (DISPOSITIF DLA72)	800
QUOTE-PART SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	
QP SUBVENTION INVESTISSEMENT	17 669
Total	764 289

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	8
Employés	9
Total	20

Effectif moyen selon le code de la sécurité sociale : 19.93

Valorisation des contributions volontaires

Valorisation du bénévolat :

La valorisation du temps bénévole est effectuée sur la base d'une estimation du nombre d'heures consacrées à l'association, multipliée par un taux horaire de référence correspondant au coût d'une fonction équivalente sur le marché.

Au titre de l'exercice clos 31/12/2025, le montant du bénévolat est valorisé à 194 459 €.

De la part de la Ville du Mans :

- Mise à disposition gratuite d'un ensemble immobilier d'une surface de 1 650.90 m² et prise en charge des fluides (eau, assainissement, gaz, électricité). L'ensemble est valorisé à 169 728 €.

De la part de la Ville du Mans :

- La Ville du Mans a choisi de conventionner avec la FRMJC BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE le poste de direction de la MJC PREVERT.



Cette prestation est valorisée par la Ville du Mans à hauteur de 81 264 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 429.76 euros HT, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	40 687
Total	40 687

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du	: 04/12/2020
Montant initial de cette garantie	: 180 000
Montant restant dû en capital	: 40 687
Date de fin d'échéance de la garantie	: 04/12/2026
Nature de la sûreté réelle	: PGE

Prêt Garanti par l'Etat octroyé à hauteur de 200 000 euros pour faire face aux conséquences économiques et financières de la pandémie du COVID-19

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	172 573
Total (1)	172 573

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over moyen
- taux d'inflation : 2%
- taux d'actualisation : 3.96 %

Engagements reçus



RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à VITRE, le 27/03/2026

FIGECAL AUDIT

Société de commissariat aux comptes
Inscrite près de la cour d'appel d'Angers
Représentée par Monsieur BRISSIER Adrien



	2024	2025	2025	2026
	Clôture	BP AG	Clôture	BP
CHARGES				
CHARGES DIRECTES				
60 - Achats	46 284 €	94 700 €	127 665 €	120 000 €
Prestation Ateliers		70 000 €	70 407 €	68 000 €
Autres Prestations (interventions)			10 570 €	8 000 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	22 740 €	17 000 €	17 731 €	20 000 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	17 186 €	6 000 €	14 266 €	15 000 €
Achats matières et fournitures	4 681 €	1 700 €	12 080 €	9 000 €
Autres fournitures	1 677 €			
607. Achat de Marchandises (Bar)			2 611 €	3 250 €
61 – Services extérieurs	363 275 €	294 300 €	312 295 €	320 000 €
Sous-traitance générale	41 191 €	5 000 €	3 456 €	3 000 €
Locations	281 518 €	251 550 €	258 049 €	247 000 €
(dont autres location)			30 574 €	30 000 €
(dont location de films)	252 330 €	224 550 €	227 475 €	220 000 €
Entretien et réparation (et maintenance)	28 819 €	26 000 €	37 920 €	26 750 €
Assurance	11 074 €	11 000 €	12 216 €	12 500 €
Documentation	673 €	750 €	654 €	750 €
62 – Autres services extérieurs	362 968 €	318 368 €	256 320 €	223 000 €
Personnels extérieurs à l'association	253 834 €	230 000 €	119 346 €	120 000 €
ATMOS (Entretien)			42 165 €	50 000 €
PSL (Animateurs Intervenants ATE)			34 763 €	30 000 €
FRMJC (Direction) [Convention Ville du Mans]				
Ville du Mans (Agent d'Accueil Moustaki)			42 418 €	40 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	28 583 €	20 000 €	46 268 €	30 000 €
Publicité, publications	17 581 €	15 368 €	17 273 €	17 000 €
Déplacements, missions	22 552 €	18 000 €	35 645 €	18 000 €
Frais postaux et de télécommunications	19 959 €	17 500 €	17 833 €	18 000 €
Services bancaires, autres	20 459 €	17 500 €	19 956 €	20 000 €
63 – impôts et taxes	140 913 €	114 928 €	107 954 €	105 000 €
Impôts et taxes sur rémunération	43 556 €	35 000 €	24 779 €	25 000 €
Autres impôts et taxes	97 357 €	79 928 €	83 175 €	80 000 €
TSA			61 859 €	60 841 €
Sacem			21 316 €	19 159 €
64 – Charges de personnel	802 434 €	824 000 €	853 411 €	883 271 €
Rémunération des personnels	617 559 €	640 000 €	665 806 €	690 000 €
Charges sociales	168 674 €	192 000 €	187 875 €	196 650 €
Autres charges de personnel	16 201 €	17 000 €	21 101 €	20 000 €
649 Remboursement sur Charges de personnems		- 25 000 €	- 21 371 €	- 23 379 €
65 – Autres charges de gestion courante	29 123 €	22 729 €	40 396 €	22 729 €
Redevance Carte Pathé [Les Cinéastes]	9 613 €	10 000 €	8 140 €	10 000 €
Redevance Ville [Les Cinéastes]	17 527 €	10 729 €	16 793 €	10 729 €
Autres charges de gestion courante	1 983 €	2 000 €	15 463 €	2 000 €
66 – Charges financières	684 €	1 000 €	457 €	1 000 €
67 – Charges exceptionnelles	74 881 €	- €	- €	- €
68 – DAP (Dotation aux amortissements et prov.)	42 697 €	40 000 €	30 044 €	35 000 €
Engagement Retraite	54 118 €	25 000 €	18 483 €	30 000 €
Dotations Provision pour risques (dont créances)	8 668 €		4 807 €	
TOTAL DES CHARGES	1 926 045 €	1 735 024 €	1 751 832 €	1 740 000 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)				
86 – Contributions volontaires en nature			445 451 €	450 000 €
860 - Secours en nature				
861 - Mise à disposition de biens (Locaux)		165 000 €	169 728 €	170 000 €
862 - Prestations (Mise à disposition Direction)			81 264 €	80 000 €
864 - Personnel bénévole			194 459 €	200 000 €
TOTAL	1 926 045 €	1 900 024 €	2 197 283 €	2 190 000 €

	2024	2025	2025	2026
	Clôture	BP	Clôture	BP
PRODUITS				
RESSOURCES DIRECTES				
70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	945 400 €	893 000 €	873 278 €	880 000 €
Recettes Secteur Non Marchand (706.2)	276 776 €	273 000 €	254 305 €	260 000 €
Recettes Structure (10-STR)	9 749 €	5 000 €	1 000 €	2 500 €
Recettes Animation Globale (20-ANIM)	24 674 €	25 000 €	16 539 €	20 000 €
Recettes Ateliers (40-ATE)	215 408 €	215 000 €	209 801 €	210 000 €
Recettes Radio Alpa (70-RAL)	26 946 €	28 000 €	26 965 €	27 500 €
Recettes Secteur Marchand (706.3 / 706.4) Les Cinéastes	647 386 €	600 000 €	551 028 €	550 000 €
Ventes de Marchandises (Recettes Bar)			2 935 €	4 000 €
Autres produits des activités annexes (708)	21 238 €	20 000 €	65 011 €	66 000 €
Produits Annexes Cinéma			60 035 €	60 000 €
Autres produits annexe (secteur non marchand)			4 976 €	6 000 €
73 – Dotations et produits de tarification	152 795 €	157 338 €	154 002 €	157 656 €
Ville du Mans - Compensation DSP [Cinéastes]	79 568 €	80 363 €	80 363 €	81 167 €
PSO EVS	54 041 €	55 300 €	55 300 €	56 589 €
Aides à l'Emploi	13 792 €	16 675 €	13 258 €	14 400 €
Autres PSO	5 393 €	5 000 €	5 081 €	5 500 €
74 – Subventions d'exploitation	624 044 €	653 967 €	610 287 €	609 344 €
Europe :				
FEDER		10 000 €	20 000 €	27 500 €
CNC [Europa]	14 260 €	15 000 €	15 303 €	15 000 €
État :				
ANCT / DDETS _ Poltique de la Ville [EVS]	10 000 €	8 500 €	10 500 €	10 000 €
Min. Culture - FSER [Radio Alpa]	80 913 €	78 368 €	76 968 €	81 000 €
CNC [Cinéastes]	81 580 €	85 000 €	99 321 €	95 000 €
Autres Ministères	2 200 €	3 000 €	1 800 €	3 000 €
Conseil.s Régional(aux)				
CR Pays de la Loire	12 600 €			
Conseil.s Départemental(aux)				
CD de la Sarthe [Radio Alpa]	12 150 €	8 100 €	8 000 €	8 000 €
CD de la Sarthe [EVS] Parentalité + Contrat Ville	1 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
CD de la Sarthe [STR] Dotation Cantonale			1 053 €	1 000 €
Communes, Métropole ou EPCI				
Ville du Mans - CPO - Fonct. GL [structure]	198 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Ville du Mans - CPO [Radio Alpa]	17 200 €	20 300 €	20 300 €	20 300 €
Ville du Mans [EVS]	54 042 €	55 300 €	55 302 €	56 589 €
Ville du Mans - Conv. MaD FRMJC (Poste Direction)	79 899 €	79 899 €		- €
Ville du Mans - MaD EVS (Poste Accueil Moustaki)	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Le Mans Métropole - Contrat de Ville [EVS]	16 500 €	16 500 €	19 500 €	18 500 €
Le Mans Métropole - Presta. Evmt [Radio Alpa]				5 000 €
Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)				
CAF de la Sarthe [EVS] : REEAP (Parentalité)	3 700 €	3 500 €	3 240 €	4 000 €
CAF de la Sarthe [EVS] : Aide au Projet EVS 2025		2 000 €	8 000 €	8 000 €
CAF de la Sarthe [EVS] : Aide Exceptionnelle			11 831 €	
Autres établissements publics		10 000 €		3 111 €
Quote Part des subv. Virée au résultat (747.)		17 000 €	17 669 €	11 844 €
75 – Autres produits de gestion courante	37 171 €	25 519 €	82 098 €	72 000 €
754. Dons manuels - Mécénat	1 000 €	2 500 €	1 005 €	2 500 €
756. Cotisations	12 714 €	12 500 €	12 019 €	12 000 €
758 Indemnités et Autres Produits	23 457 €	10 519 €	69 074 €	60 000 €
76 – Produits financiers	885 €	1 000 €	1 125 €	1 000 €
77 – Produits exceptionnels	52 312 €	- €	- €	- €
78 – Reprises sur amortissements et provisions	28 589 €	4 200 €	23 516 €	20 000 €
79 – Transfert de charges	45 836 €			
TOTAL DES PRODUITS	1 887 032 €	1 735 024 €	1 744 307 €	1 740 000 €
Résultat	- 39 013 €	0 €	- 7 525 €	0 €
87 – Contributions volontaires en nature			445 451 €	450 000 €
870 - Bénévolat			194 459 €	200 000 €
871 - Prestations en nature (Locaux)		165 000 €	169 728 €	170 000 €
872 - Prestation en nature (Mise à dispo Directeur)			81 264 €	80 000 €
875 – Dons en nature				
TOTAL	1 926 045 €	1 900 024 €	2 197 283 €	2 190 000 €